



Le Comité de développement de Fotouni, l'un des regroupements Bamileké vient de déposer en France une plainte avec constitution de partie civile contre la République Française pour « génocide bamiléké », nom donné aux agressions commises par la France au Cameroun notamment à l'Ouest du pays, sur le peuple bamiléké. Ces agressions se sont déroulées entre 1955 et 1971 et ont causé la mort de plus de 400 000 personnes.

COMITE DE DEVELOPPEMENT
 ENT FOTOUNI
 (EFO)

 UTIF NATIONAL

Bp : 14 Bandja-Cameroun
 Tél : 00237 679396233 /00237 699734686
 Email : codefotouni@gmail.com
www.codefo.org

S/C Nzodom michel, 11 rue Francis
 garnier 75017 paris



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

 Paix-Travail-Patrie

Fotouni, le 07 juin 2022.

A
Monsieur le Procureur de la République
près le Tribunal de Grande Instance de
Paris.

Objet : Plainte avec constitution de partie civile contre la République Française pour génocide, crime de guerre, crime contre l'humanité envers les populations Fotouni et Bamiléké en général pendant les années d'indépendance au Cameroun.-

Monsieur le Procureur de la République,

Pendant les années d'indépendance du Cameroun, entre 1958-1972, le Gouvernement Français a mené une guerre dans ce qui été appelé "Pays Bamiléké" au Cameroun. C'est ainsi que sans distinctions, nos parents ont été victimes d'une répression sauvage, soumis aux traitements cruels, inhumains et dégradants, aux actes qualifiés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, et même de génocide.

Le Président français François Hollande, au cours d'une visite officielle au Cameroun, se prononçant sur la question, n'a pas la pu la nier. Par la suite, la déclassification de certaines archives y relatives en France nous a permis d'accéder à certaines preuves qui s'ajoutent aux témoignages, documentaires, livres et autres supports disponibles.

ASSOCIATION APOLITIQUE A BUT NON LUCRATIF
 RECEPISSE DE DECLARATION N°90/RDA/F33/BAPP DU 24 SEPTEMBRE 2002
 COMPTE BANCAIRE : C4ED N°37330-30-00435-30

BB

Le Comité de développement de Fotouni, l'un des regroupements Bamileké les plus frappés par cette cruauté, tente en vain depuis près de quarante (40) ans, de remplir pleinement sa mission. Avec ses membres dont une majorité a échappé de justesse au massacre dont il est question, le Codefo finance ses activités par le paiement des cotisations dont les montants témoignent d'une patente précarité.

Il se trouve désormais évident que le retour à nos valeurs ancestrales, traditionnelles et culturelles est l'un des réquisits pour cet objectif noble mais encore incertain. Pour vraiment espérer au meilleur, nous devons être en parfaite harmonie avec nos ancêtres, ce qui n'est pas possible lorsque par exemple des funérailles dignes ne sont pas organisées en mémoire de ceux-ci. Cette organisation dépend étroitement de la lumière faite sur les circonstances ayant entraîné le décès de l'être cher. C'est une pratique courante également dans votre société, à travers les autopsies et enquêtes minutieuses.

Le sang innocent de nos ancêtres nous interpelle chaque jour, toujours et davantage. Le temps n'arrive pas à étouffer le son de leurs cris et le souvenir de leur supplice qui a été au-delà de l'imaginable. Ils réclament la justice, nous interpellent nuits et jours et nous font subir les conséquences de cet oubli dans les tiroirs sombres de l'histoire. Sans la paix avec eux, grâce à une justice rendue de manière équitable, il ne nous est pas possible d'envisager aisément une vie paisible dans une communauté épanouie.

Aussi, qu'il vous plaise Monsieur le Procureur de la République de :

- nous faciliter l'obtention de l'aide juridictionnelle compte tenu de notre statut de démuni ;

ASSOCIATION APOLITIQUE A BUT NON LUCRATIF
RECEPISSE DE DECLARATION N°90/RDA/F33/BAPP DU 24 SEPTEMBRE 2002
COMPTE BANCAIRE : C4ED N°37330-30-00435-30

